



Classes Parc 2017-2018 Appel à projets MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Présentation de l'Appel à projets scolaire du Parc à destination des collèges et lycées :

Le Parc naturel régional soutient **les projets transversaux des classes du 2nd degré** des Marais du Cotentin et du Bessin par la prise en charge d'un appui pédagogique, à savoir une gratuité de 4 interventions pour la classe.

Le dispositif a pour finalité de sensibiliser les élèves à leur environnement proche.

2 clés d'entrée sont possibles :

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable

Le projet aborde l'une des problématique suivantes :

- les paysages
- les activités humaines
- la biodiversité
- les sciences et techniques
- la ressource en eau
- l'énergie
- l'habitat en terre crue
- la nature ordinaire

et sera accompagnée par l'une de nos 2 structure d'EEDD conventionnée : le CPIE ou le CIEC lesquels peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire du Parc pour un rendez-vous de préparation préalable au dépôt du dossier joint. Ce contact vise à vous aider dans la formalisation du projet et à déterminer la nature de l'intervention de l'animateur.

- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE) : Mme Bertrand – 02 33 46 37 06 - animation@cpiecotentin.com
- le Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté (CIEC) : Mme Grandin - 02 33 77 42 50 - ciec@laliguenormandie.org

L'Histoire, la Culture ou l'Architecture médiévale

Les Pays d'Art et d'Histoire (PAH) pourront apporter leur appui dans cette perspective. L'animateur du PAH accompagnera l'ensemble du projet pédagogique selon ce qui aura été établi lors de la préparation et dans les mêmes conditions que le CPIE et le CIEC,

- Pour toute intervention relative aux patrimoines de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Valognes et Bricquebec et en lien avec le territoire du Parc : vous rapprocher du Pays d'Art et d'Histoire du clos du Cotentin (PAH).
Contact : M. Julien Deshayes - 02 33 95 01 26 - pah.clos.cotentin@wanadoo.fr
- Pour les écoles du Parc situées sur les Communautés de communes CÔTE OUEST CENTRE MANCHE et COUTANCES MER ET BOCAGE : vous adresser au Pays d'Art et d'histoire du Coutançais (PAH)
Contact : Mme Françoise Laty - 02 72 88 14 25
pays.art-et-histoire@coutances.fr ; francoise.laty@coutances.fr



Ces demi-journées d'intervention assurées par les structures partenaires ont lieu, dans la mesure du possible, à proximité de l'établissement scolaire d'une part pour que les élèves s'approprient leur environnement proche et d'autre part pour limiter les frais de transport, **le dispositif ne finançant pas le déplacement des classes.**

Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets :

- le projet est transversal et concerne l'ensemble des classes d'un même niveau
- l'établissement n'aura pas été retenue plus de 2 années de suite avec le même projet
- l'établissement n'aura pas été retenue plus de 2 années de suite avec la même promotion d'élèves
- les candidatures répondant à la thématique préconisée par le Parc seront privilégiées

Mention particulière : **L'appel à projet 1^{er} degré (dont cycle 3) est désormais ouvert aux classes de 6^{ème}**, en revanche, leurs enseignants ne pourront cumuler les 2 dispositifs.

Clôture des candidatures :

La date de clôture de l'Appel à projets Classes-Parc 2nd degré est fixée au : jeudi 19 octobre 2017.

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Contact : Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 30 - mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr

Commission d'attribution :

Le volume d'intervention est convenu avec les structures lors de la commission d'attribution programmée aux vacances de la Toussaint. En fonction du nombre de demandes des classes, **2 à 4 interventions seront prises en charge par le Parc.** Afin de garantir un suivi de qualité, le Parc se réserve le droit de modifier le nombre de classes et/ou de projets soutenus pour l'année scolaire en cours.

Un courrier d'attribution sera envoyé aux classes retenues avec le nombre d'interventions envisagées dans les semaines suivantes. Le suivi pédagogique du projet sera assuré par la structure partenaire référente.

Retombées attendues :

En contre-partie, **les classes participantes devront présenter leurs réalisations lors de l'Exposition « Quand les enfants racontent le Parc » qui aura lieu en juin-juillet 2018 à la Maison du Parc.** Le Parc se chargera de recontacter les enseignants référents au mois de mai pour l'organisation logistique de cet événement. **En cas de non-respect de cette clause, l'établissement devra régler les interventions effectuées auprès des structures concernées.**

Nous vous demandons une mise en valeur collective du projet car nous ne disposons pas d'espace suffisant d'exposition des travaux pour chaque élève.

Dans le cadre de productions informatiques, vous voudrez bien les mettre en ligne sur le blog de votre établissement que nous rendrons accessible durant l'exposition.